



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 742 260 €
Siège social : Rue Lavoisier, 21700 Nuits Saint Georges
RCS DIJON 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022 Z
CODE ISIN : FR0000071854

27 septembre 2013

Les groupes COTTIN FRERES et HENRI MAIRE ont conclu un protocole ayant pour objet la reprise de l'intégralité des activités opérationnelles du Groupe COTTIN, notamment les fonds de commerce de LABOURE ROI et NICOLAS POTEL, les différentes marques commerciales exploitées, les stocks de vin, les produits intermédiaires et finis, les matières sèches ainsi que les mobiliers d'exploitation. Seront également transférés les salariés attachés aux deux fonds cédés. L'opération s'assimile en la cession de la quasi-intégralité des actifs du groupe COTTIN FRERES à HENRI MAIRE, ainsi que de certains passifs marginaux limitatifs.

La date de réalisation des opérations de reprise est convenue pour le 30 septembre 2013 sous réserve notamment de la mainlevée de l'ensemble des suretés grevant actuellement les actifs.

Le prix pour les fonds et les stocks de NICOLAS POTEL et de LABOURE ROI est estimé à 11,0 m€ auquel il convient de rajouter les 1,9 m€ au titre des actifs immobiliers qui seront repris par une société civile immobilière (la SCI DU JURA). Il est rappelé qu'au 31 mars 2013 (comptes semestriels), le total des capitaux propres du groupe COTTIN FRERES s'établissait à 14,3 m€ et le total des actifs consolidés à 26,3 m€.

La valorisation définitive des actifs sera déterminée dans les quinze (15) jours suivant la date de réalisation après finalisation des opérations d'inventaire des éléments transférés.

Dans le cadre des accords avec le groupe COTTIN FRERES, le prix de cession des actifs repris par HENRI MAIRE doit être payé à concurrence de 6 m€ à la date de réalisation de la cession. Le solde, après ajustements résultant notamment aux opérations d'inventaire, sera payé à échéance du 6 janvier 2014.

Le prix de l'offre publique de retrait qui sera présentée d'ici la fin de l'année 2013 sera fixé sur la base de ce prix de cession définitif des actifs bruts et de l'arrêté des comptes de l'exercice social du Groupe COTTIN FRERES au 30 septembre 2013, en tenant compte notamment des dettes et des risques procéduraux à cette échéance. Il fera l'objet d'un communiqué ultérieur de la société COTTIN FRERES. Dans l'attente de la fixation du prix définitif de cession des actifs, la cotation du titre COTTIN FRERES reste suspendue jusqu'au 15 octobre 2013.